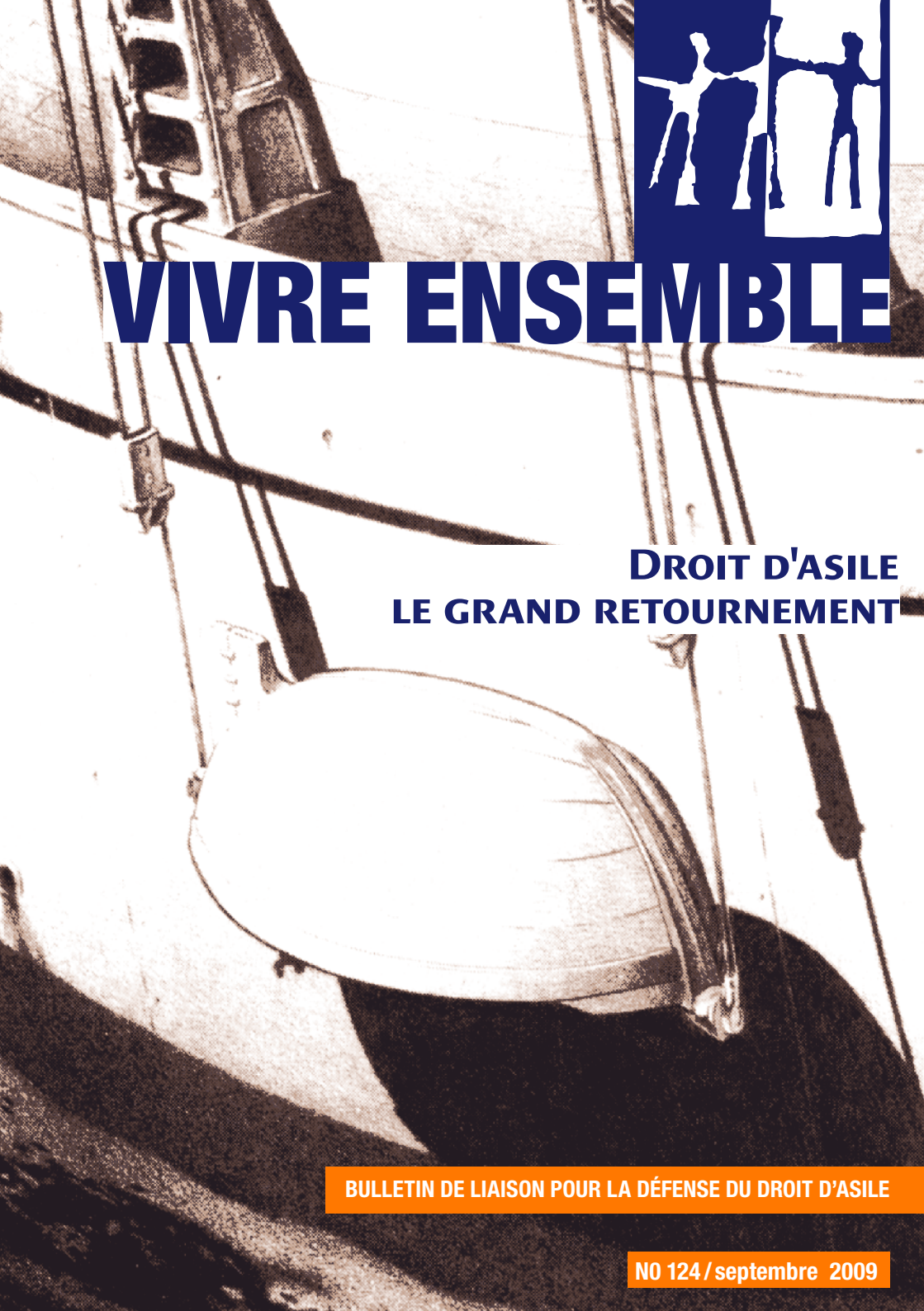

VIVRE ENSEMBLE

Droit d'asile
le grand retournement

BULLETIN DE LIAISON POUR LA DÉFENSE DU DROIT D'ASILE

N0 124 / septembre 2009

SOMMAIRE

RÉFLEXION 2-3
Comment casser la spirale du rejet des exilés.
Les pistes qu'inspire l'ouvrage de Jérôme Valluy

TÉMOIGNAGE 4
Au détour d'une visite du CEP de Vallorbe

MOBILISATION 5-7
Dans le canton de Vaud, la lutte contre l'aide d'urgence s'intensifie. Ses artisans s'expliquent.

CHRONIQUE 9-13
» MONDE » Focus sur la Somalie
» SUISSE » EUROPE

RENCONTRES 14-16
Quand l'expression artistique impose le vivre ensemble interculturel et intergénérationnel

DÉCRYPTAGE 17-18
Projet de révision de la loi sur l'asile
Le diable se cache dans les détails

TÉMOIGNAGE 19
Après 5 ans de vie en foyer,
une maison à soi ou les petits bonheurs retrouvés

A nos abonnés

Réabonnements: Un bulletin de versement est encarté dans ce numéro. Merci à tous ceux dont l'abonnement annuel se termine en septembre de s'en servir sans attendre notre rappel. Ils nous éviteront des frais supplémentaires.

Changements d'adresse Merci de nous les signaler par courrier ou par e-mail.

EDITORIAL

LA SOCIÉTÉ MÉTISSÉE ET SES ENNEMIS

« La culture démocratique européenne doit prendre conscience de la pathologie qui vient de l'Italie et se mobiliser pour empêcher qu'elle se répande en Europe. »(…) Le gouvernement Berlusconi a imposé l'adoption de mesures discriminatoires à l'égard des immigrés telles qu'on n'en voyait plus en Europe depuis l'époque des lois raciales. Le sujet passif des discriminations a changé. Il ne s'agit plus des Juifs, mais des immigrés en situation irrégulière. Les dispositions prévues par les lois raciales, comme l'interdiction des mariages mixtes, elles, n'ont pas changé ».

L'appel[1] adressé cet été à l'opinion publique européenne par de grands noms de la scène culturelle italienne a dû faire sourire les Parlementaires fédéraux.

Sous couvert de lutte contre les mariages fictifs, ces derniers ont entériné en juin l'interdiction faite aux personnes sans statut légal – sans-papiers ou recalé-e-s de l'asile – de se marier en Suisse. Et aux Suisses et titulaires de permis d'établissement, d'épouser un-e « illégal-e ». L'exact pendant helvétique de l'interdiction à l'italienne.

Or si les intellectuels italiens fustigent une interdiction qui *« empêche sur des critères de nationalité, l'exercice d'un droit fondamental, tel que celui de se marier sans contraintes de type ethnique ou religieux »*, en Suisse la mesure est passée comme une lettre à la poste.

Comme relevé en juin dans notre éditorial, la xénophobie affichée et pratiquée par l'Italie ne fait souvent l'objet que d'un débat aseptisé dans notre pays. Et de fait, la décision du Parlement suisse s'inscrit dans une longue tradition de politique de rejet de l'étranger. Le discours sur l'*Überfremdung* (surpopulation étrangère) fait largement recette depuis le début du XXe siècle. Au point d'être devenu partie intégrante de la législation suisse de l'asile et des étrangers.

Ainsi porté par l'autorité publique, ce concept a toujours conduit à des politiques discriminantes. Il a avivé le sentiment – somme toute humain – de peur de l'inconnu, de l'autre, pour le représenter comme une menace pour la Suisse et pour son homogénéité. Les partis identitaires l'ont vite compris, amplifiant à outrance la stigmatisation de l'étranger que ce discours induit.

Or c'est bien la xénophobie et le racisme qui constituent une menace pour notre « cohésion nationale » et notre démocratie, non l'autre, l'étranger.

Le 29 novembre, la population suisse votera sur l'initiative anti-minarets de l'UDC. Au-delà du prétexte que représente le minaret, le parti compte jouer sur la diabolisation du musulman telle qu'elle s'est développée après le 11 septembre 2001. L'initiative vise directement les musulmans vivant en Suisse, qu'ils soient Suisses ou étrangers, pratiquants ou non-pratiquants, issus de cultures et de traditions diverses. Elle combat l'idée même d'une Suisse multiculturelle.

C'est en donnant à connaître cette diversité que nous pouvons désarmer les peurs et la méfiance. Et espérer que, dans le secret de l'isoloir, la raison l'emporte sur l'émotion.

SOPHIE MALKA

[1] Appel publié dans le ***Courrier International*** n°976, 16 juillet 2009 (www.courrierinternational.com)

REFLEXION

PLAIDOYER POUR CASSER LA SPIRALE INFERNALE DU REJET

LES VALEURS AU-DESSUS DU DROIT

Invité par l'association Elisa-asile, Jérôme Valluy a donné ce printemps à Genève une conférence autour du grand retournement du droit d'asile, thèse d'un essai qu'il vient de publier. Partant de son expérience de juge à la Commission française des recours des réfugiés, Jérôme Valluy analyse l'évolution du droit d'asile depuis la Déclaration universelle des Droits de l'Homme (1948) et l'adoption de la Convention de Genève sur les Réfugiés (1951). Il montre comment le droit d'asile, notion perçue d'abord comme une valeur, s'est progressivement transformé en droit de l'asile, constitué par un ensemble de règles et de procédures. Compte rendu subjectif.

« Naguère, les réfugiés étaient perçus comme des victimes objets de compassion, aujourd'hui ils sont traités comme des coupables et enfermés dans des camps. »

Dans son ouvrage, Jérôme Valluy s'interroge sur la cause du retournement effectué en un demi-siècle. Est-ce une réponse à un envahissement migratoire ? Une réaction aux crises économiques successives depuis 1980 ? Ou encore un effet fallacieux de la xénophobie populaire ? Le chercheur rejette ces arguments.

D'une part, la plus grande majorité des migrants restent dans le premier pays limitrophe au leur. On constate d'autre part que l'ensemble du dispositif anti-migratoire était en place à la fin des années 60, précédant la résurgence des partis d'extrême-droite et bien avant le choc pétrolier de 1973.

L'auteur fait valoir la thèse d'une transformation de nos cultures politiques par la mise en place d'une « *xénophobie de gouvernement* » stigmatisant l'étranger comme un problème et une menace.

Selon lui, un double mouvement a rendu possible cette situation : un renforcement des idées nationalistes et sécuritaires, qui trouverait son origine dans la période post-coloniale de l'Europe. Et simultanément, un affaiblissement des idéaux humanistes au sein des élites européennes.

Jérôme Valluy co-anime le réseau scientifique de recherche sur les réfugiés TERRA et enseigne la science politique à l'Université Panthéon-Sorbonne. Entre 2001 et 2004, il a été juge à la Commission des recours des réfugiés.

De réfugié à requérant d'asile

L'histoire de la Suisse n'est pas exactement celle de la France. Néanmoins, les réflexions de Valluy nous interpellent en tant que personnes actives sur le terrain.

Nous observons que, depuis plusieurs années, le terme de requérant d'asile s'est progressivement substitué à celui de réfugié. L'acceptation de réfugié s'applique en effet désormais à celui qui a obtenu l'asile au terme d'une procédure. Auparavant, cette distinction n'existait pas. La plupart des demandeurs obtenaient l'asile.

Selon le texte de la Convention de Genève, sont réfugiées « *les personnes qui, dans leur Etat d'origine ou dans le pays de leur dernière résidence, sont exposées à de sérieux préjudices ou craignent à juste titre de l'être en raison de leur race, de leur religion, de leur nationalité, de leur appartenance à un groupe social déterminé ou de leur opinion politique* ». C'est dans cet esprit que les réfugiés tchèques ont été accueillis en Suisse en 1968.

Réfugiés de la Deusième Guerre mondiale, Lituanie © PD- Russia-2008

Or, comme le souligne Valluy, on ne sait pas vraiment ce qu'est un réfugié. Comment appliquer cette définition ? Comment considérer la crainte, la persécution ? Chaque personne ressent ces menaces différemment.

Critères d'interprétation au rabais

Ainsi, à la question : « *Est-ce un vrai réfugié ?* », les juges en substituent une autre : « *M'a-t-il convaincu ?* » Au vu de cette incertitude, on n'a eu de cesse de réinterpréter les conditions qui permettent de recevoir l'asile. D'une valeur, le droit d'asile s'est transformé au fil des ans en une procédure juridique compliquée prétendant lutter contre les abus. Celui qui autrefois était considéré comme une victime est jaugé comme un suspect dont il faut se méfier. La xénophobie prenant le pas sur l'accueil, on en vient à imaginer une cohorte de faux réfugiés cherchant à envahir notre pays.

Parallèlement, alors que l'on peine à définir le terme de réfugié, de nouvelles catégories sont sans cesse créées : personnes au bénéfice d'une admission provisoire, permis N, personnes déboutées, personnes frappées d'une non-entrée en matière (NEM). A l'avalanche de durcissements, succède une avalanche de règlements difficiles à appliquer comprenant des notions souvent absurdes - parler d'aide d'urgence lorsque celle-ci se prolonge plus de 18 mois a-t-il un sens ?

Saucissonnage administratif

Les associations de soutien aux exilés se retrouvent également entraînées à penser selon ce « saucissonnage » administratif. En regard à la situation d'une personne déboutée, celle d'une personne avec un permis N peut passer pour enviable ! Mais pour combien de temps ? Tous les requérants, quel que soit leur statut, sont avant tout des êtres humains en situation précaire. Rappeler, comme le fait Valluy, que les valeurs précèdent les lois peut contribuer à penser le droit d'asile sous un angle différent, et peut-être casser la spirale infernale du rejet.

SYLVIE MUNDLER
NICOLE ANDREETTA

[1] J. Valluy, ***Rejet des exilés - Le grand retournement du droit d'asile***, Editions du Croquant, janvier 2009

« LE RÈGLEMENT N'ADMET AUCUN SENTIMENT !»

TÉMOIGNAGE

Lucile Picault Bouaouda a effectué 5 mois de stage à l'AGORA, aumônerie genevoise oecuménique auprès des requérants d'asile. Pendant cette période, elle a écouté les récits de voyages des exilés et découvert le parcours du combattant que représente l'attente d'une autorisation de séjour. A la fin de son stage, elle a souhaité visiter le centre d'enregistrement et de procédure (CEP) de Vallorbe. Elle nous livre ici son témoignage.

« C'est en discutant tout au long de mon stage avec des requérants, en écoutant leurs témoignages que j'ai pris conscience du parcours qu'ils ont dû effectuer pour arriver jusque-là. Voyages interminables à travers le désert, à pied ou entassés dans des véhicules. Traversées de la mer dans des embarcations de fortune. Compagnons de voyage noyés...J'ai appris aussi que pour ces personnes, une fois arrivées en Suisse, de nouveaux problèmes surgissent. La procédure d'asile est longue et difficile. Elles attendent, dans des conditions de vie pénibles, plusieurs années, sans savoir si leur demande sera acceptée. J'ai voulu voir de mes propres yeux comment on demande l'asile et ce qui se passe au moment où l'on entre dans la procédure. Déjà, depuis la gare de Renens, au fur et à mesure du voyage, moi qui suis une vraie citadine, j'avais l'impression de m'enfoncer dans une Suisse inconnue, montagneuse, belle mais tellement isolée.

Alors que j'attendais, à l'entrée du CEP, l'aumônier du CEP qui s'était proposé pour me faire faire une visite de l'établissement, j'ai pu observer comment les choses se déroulent

J'ai vu arriver un requérant complètement démuni. Il s'est présenté au guichet et a demandé dans un français très hésitant : *« Je voudrais des papiers suisses »*. Le Sécuritas lui a répondu : *« Qu'est-ce que vous voulez exactement ? »* Cinq fois il lui a posé cette question, jusqu'à ce que l'homme prononce le mot *« asile »*. Alors, il a reçu un questionnaire à remplir et est entré dans la procédure. Pas un mot d'accueil n'a été prononcé. J'ai été choquée aussi de constater que les requérants, même les enfants, sont fouillés à chaque entrée au centre. Une personne s'est fait confisquer deux pommes car elle n'avait pas sur elle le ticket de caisse prouvant qu'elle les avait payées et non volées. C'était un homme d'environ 55 ans, il se déplaçait difficilement, avec des béquilles. De colère, il a jeté les pommes dans une poubelle.

Le règlement n'admet aucun sentiment !»

LUCILE BOUAOUDA

MOBILISATION

L'aide d'urgence largement contestée dans le canton de Vaud

UN FRONT ACTIF ET COLLECTIF

Dans le canton de Vaud, plusieurs actions « coup de poing » ont été menées à l'approche de l'été pour dénoncer le régime d'aide d'urgence pratiqué sur les hommes, femmes et enfants auxquels le droit d'asile a été refusé. Occupation d'un centre d'aide d'urgence, manifestations, pique-nique. Une pétition, lancée dans la foulée, exige la fin du régime d'aide d'urgence et le droit au travail pour les débouté-e-s et personnes victimes de non-entrée en matière. Derrière cette mobilisation, un mouvement : le Collectif « Droit de rester ». Qui est-il ? Comment fonctionne-t-il ? A quoi aspire-t-il ? Nous lui donnons la parole. (réd.)

© F. Iselin

Le collectif Droit de rester fonctionne depuis près de dix-huit mois. Issu des Etats généraux vaudois pour les droits des migrant-e-s, il a commencé à fonctionner avec des personnes de la Coordination asile Lausanne, un groupe qui s'est dissout suite au succès obtenu par la lutte dite des « 523 ».

Le collectif est donc né sur la base d'une régularisation d'environ 1'000 personnes établies dans le canton de Vaud. La dynamique lausannoise actuelle s'est construite autour d'un lieu accueillant se trouvant à proximité d'un centre d'aide d'urgence. Ainsi, chaque lundi soir depuis plusieurs mois, nous nous retrouvons à la Maison de quartier sous-gare à Lausanne.

Ces réunions hebdomadaires nous permettent de mettre sur pied des actions collectives régulières, et, parallèlement, de discuter des situations individuelles. Elles sont suivies d'un repas collectif préparé par l'un-e des membres.

Le collectif est constitué d'une forte majorité de requérant-e-s d'asile, une vingtaine en moyenne, renforcé par un noyau dur d'appui de moins de dix personnes.

Les obstacles ne manquent pas

La continuité dans la participation de l'ensemble des participant-e-s est tout à fait remarquable malgré les obstacles logistiques (les requérant-e-s placés dans les centres ne touchent pas d'argent pour se déplacer) et la difficulté d'obtenir des victoires fortes. En effet, si nous avons obtenu quelques améliorations dans la vie quotidienne des personnes (nourriture, ouverture plus large des centres d'aide d'urgence), nos revendications de fond – régularisation collective, droit au travail, logements dignes – n'ont abouti à aucun résultat concret.

La volonté d'être présent dans la rue pour faire des actions fortes est générale, la recherche d'idées nouvelles est constante. Depuis plus d'une année, nous sommes présent-e-s de manière hebdomadaire devant le législatif cantonal (Grand Conseil). Nous y affirmons nos revendications par la distribution de tracts et en déployant des banderoles.

Manifestations et occupation

D'autre part, au début de l'été 2009, nous avons organisé avec le groupe de Vevey (Coordination asile Riviera) l'occupation d'un centre d'aide d'urgence qui s'est terminée « pacifiquement » par une évacuation policière (ci-contre). Nous avons profité de cette action symbolique pour lancer une pétition exigeant une politique migratoire respectueuse de la dignité humaine. Son texte demande la fin du régime d'aide d'urgence et le droit au travail.

Actuellement, nous sommes confrontés à la fermeture du centre d'aide d'urgence du Simplon (sous-gare) et donc au déplacement des personnes concernées. Nous avons donc fait une première réunion/pique-nique mi-août devant le centre afin de définir une stratégie.

Avec le régime d'aide d'urgence, l'Etat a instauré un obstacle supplémentaire à la lutte sur les questions d'asile. En effet, les difficultés quotidiennes de survie avivent, au sein de notre collectif, la tension que l'on constate souvent entre résolution des situations individuelles et volonté de mener des actions collectives. Le fait de devoir résoudre les situations individuelles se pose naturellement dans le contact régulier et il est parfois difficile de se recentrer sur les objectifs centraux de notre mouvement, c'est à dire notre volonté d'avoir une action politique collective. Par exemple, nous suivons les dossiers médicaux de certaines personnes, nous exigeons des appartements pour des familles qui vivent entassées dans les centres. Nous sommes également intervenus plusieurs fois auprès de la Policlinique médicale universitaire ou auprès de l'Etat concernant le système inique de l'aide d'urgence. Il est important de dire que les structures d'aide pour les requérant-e-s manquent cruellement et que le petit réseau d'appui local est en voie d'affaiblissement pour diverses raisons.

Un fonctionnement mobilisateur

De plus, nous rencontrons toujours plus de difficultés à attirer les médias (journaux, télévisions, radios). Il s'agit d'un thème que le principal quotidien local, *24 Heures,* ne désire explicitement plus trop mettre en avant. Malgré diverses conférences de presse, actions sur le terrain, manifestations, les échos médiatiques restent trop rares.

En dépit des difficultés et d'un isolement toujours plus grand, les groupes se mobilisant pour l'asile dans le canton de Vaud persévèrent dans leurs combats. Si ceux-ci ont surtout permis des améliorations du quotidien, on peut se demander pour quelles raisons les personnes concernées continuent de participer à ce collectif.

Quelques pistes peuvent être ébauchées, qui tiennent surtout à notre mode de fonctionnement. Le fait de se rencontrer de manière hebdomadaire dans un endroit agréable, de pouvoir évoquer sa situation personnelle ou de mettre sur pied des actions collectives renforcent sans doute un lien d'appartenance qui compte pour chacun-e d'entre nous. L'agenda n'étant pas défini, toutes et tous peuvent également amener des idées et prendre des responsabilités dans un lieu de décision horizontale basé sur la dignité et la fraternité.

Le fait de partager un repas dans la foulée de la réunion en fait aussi un moment plus convivial qu'une simple réunion politique. Et finalement, nous avons constaté un fort attachement des requérant-e-s d'asile aux actions régulières telles que celles menées hebdomadairement devant le Grand Conseil.

COLLECTIF DROIT DE RESTER
***MEMBRE DE LA COORDINATION ASILE VAUD**

Pétition et agenda en ligne sous www.droitderester.ch
Contact : 076 426 06 22

HUMEUR

L'EVAM sanctionne, les militant-e-s resistent

« Dehors, vous n'avez plus le droit de pénétrer dans ce centre !» C'est un agent de sécurité du centre du Simplon de Lausanne, géré par l'EVAM (établissement vaudois d'accueil (sic) des migrants) qui s'octroie ce droit.
Il a reçu la liste des personnes interdites d'accès, il obéit à des ordres. Même attitude de la part du responsable du centre. Pas d'autres explications de leur part.
A l'EVAM, ils sont fâchés. Ils n'ont pas aimé l'occupation du centre de Vevey le 12 juin 2009. Pensent-ils peut-être nous intimider avec ces sanctions dépourvues de base légale? Ils se trompent, nous n'allons pas lâcher notre lutte, nous allons exiger des explications… Voire des excuses. Et nous continueront à nous battre pour le respect des droits fondamentaux de toutes les personnes «accueillies» par l'EVAM.

COORDINATION ASILE VAUD

SUR LE VIF

« J'ai accompagné hier matin Lela Jandagashvili à l'aéroport de Genève. Elle est partie rejoindre son fils en Géorgie. Lela fait partie des 523 débouté-e-s du canton de Vaud autour desquels s'est développée une forte mobilisation, et de la petite minorité qui n'a pas été régularisée. Tous les recours ont échoué et en novembre 2006 elle avait reçu un plan de vol. Depuis elle vivait comme sanspapière, travaillant par-ci par-là avec l'aide de la Coordination. Nous avons régulièrement essayé de faire des démarches pour un réexamen de son dossier mais sans succès. De guerre lasse, elle et moi avons fait les démarches pour une aide au retour. Elle a présenté un projet qui a été accepté et que l'OIM va aider à mettre en place en Géorgie. Depuis lors, la date du départ a été avancée et nous n'avons même pas eu le temps d'organiser de fête d'adieu à cette femme, intelligente et discrète dont la Suisse n'a pas voulu. Elle me demande de remercier toute la Coordination et toutes les personnes qui, en lui donnant du travail, lui ont permis de vivre ici ces dernières années. Le départ était triste mais je suis sûre que Lela trouvera bientôt l'énergie pour recommencer une autre vie dans le pays qu'elle avait quitté il y a 11 ans. Je me demande où sont les autres 523 non régularisé-es. »

GRAZIELLA, LE 29 JUIN 2009
GROUPE ACTION, COORDINATION ASILE VAUD

EN BREF

Burkina Faso >> pays sûr... pas si sûr

Le Conseil fédéral n'a pas eu peur du ridicule en décrétant, le 19 mars 2009, sur proposition de l'ODM, que le Kosovo, la Serbie et le Burkina Faso étaient des « pays sûrs » dans lesquels, *« le requérant est à l'abri de toute persécution »*. C'est hélas le pouvoir discrétionnaire que lui donne l'article 6a de la Loi sur l'asile. Il s'ensuit pour les demandeurs d'asile serbes, kosovars ou burkinabés un parcours très balisé : à moins de parvenir dès leur arrivée à prouver que la situation dans leur pays n'est pas si exempte de persécution, ils sont en principe renvoyés après une procédure sommaire de non-entrée en matière. Que de discriminations, violences et persécutions subsistent pourtant en Serbie et au Kosovo !

Quant au Burkina Faso, il n'est certes pas le pire pays d'Afrique. Mais dans le cadre de l'Examen périodique universel réalisé en décembre 2008 par le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies sur ce pays, le Mouvement Burkinabé des Droits de l'Homme et des Peuples (MBDHP) a présenté son rapport (1). Il relève un manque d'indépendance du pouvoir judiciaire, des atteintes aux droits à la vie et à la sûreté (assassinats politiques, bavures policières mal dissimulées, exécutions extrajudiciaires et autres lynchages, détentions arbitraires, existence de la peine de mort), des atteintes aux libertés de réunions et de manifestation, etc.

Qui faut-il croire ? Le Conseil fédéral et ses services, qui n'ont en tête que de débarrasser notre pays des demandeurs d'asile ? Ou les militants burkinabés des droits humains, qui s'engagent sur place pour un monde plus juste ?

YEB

(1) résumé dans le périodique du CODAP no 1/2009

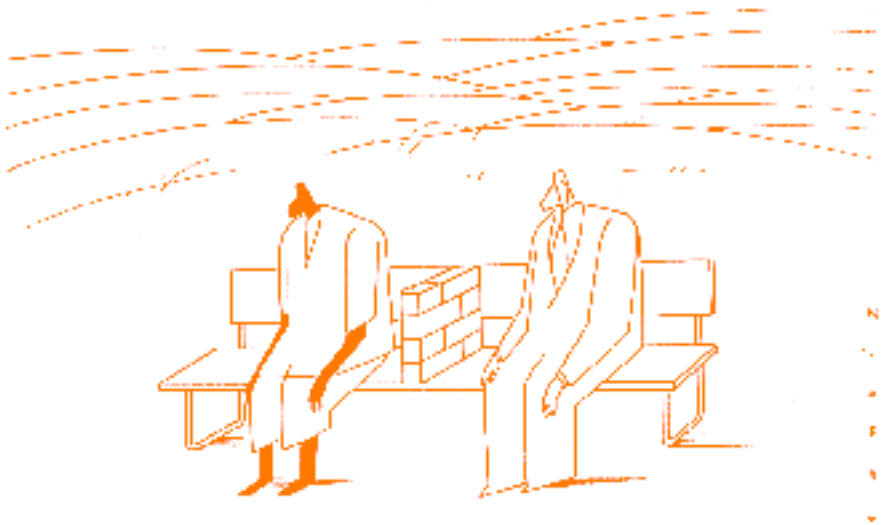

CHRONIQUE >>

ZOOM SUR LA SOMALIE

Population: 9 millions (ONU, 2008)
Capitale : Mogadiscio
Langues usuelles: somali (officiel), arabe(officiel), italien et anglais
Religion officielle : Islam

En Suisse, l'octroi de l'admission provisoire est quasi automatique pour les Somaliens, car les renvois sont considérés comme inexécutables. Certains vivent avec une admission provisoire depuis parfois dix ou quinze ans.

DEMANDES D'ASILE EN SUISSE EN 2008 : 2014
>> **CAS TRAITÉS:** 411/ 65 radiations
>> **DÉCISIONS NÉGATIVES :** 60
>> **DÉCISIONS POSITIVES :** 286 (18 permis B réfugiés et 268 admissions provisoires)

> **UK Home Office, Country of Origin Information report,** *Somalia*, **21/07/2009**
http://www.homeoffice.gov.uk/rds/country_reports.html

> **TSR, Géopolitis,** *Entre islamistes extrêmistes et pirates des mers : comment vit la Somalie ?*, **X.Colin, 25/02/2009,**
http://www.tsr.ch/tsr/index.html?siteSect=327200&sid=10363830

> **OSAR,** *Situation en Somalie entre 2006 et 2008,* **mise à jour, M. V. Hoehne, 11/12/2008**
http://www.fluechtlingshilfe.ch/herkunftslaender/africa/somalia/somalia-update/?searchterm=Somalia

>> MONDE

Depuis la chute du dictateur Siad Barré en 1991, la Somalie est *« un pays sans état, une nation sans gouvernement et une population sans grand espoir»*. (Xavier Colin, Géopolitis, février 2009). Ces dernières années ont été marquées par un déplacement majeur de population, à l'intérieur et l'extérieur du pays, chassée par les violences claniques et les exactions gouvernementales.

Le pays compte quelque 1,3 millions de déplacés internes et 430 000 réfugiés dans les pays limitrophes (Kenya, Ethiopie, Djibouti, Yemen). A Mogadiscio, les conflits ont causé la fuite d'environ 700'000 personnes. 300'000 se sont groupées dans le plus grand camp de déplacés au monde, non loin de la capitale, où les conditions de vie sont décrites comme inhumaines.

UNHCR / K. Mc Kinsley

SOMALIE

UN PAYS SANS ÉTAT, UNE POPULATION SANS ESPOIR

Née de l'union des ex-colonies britanniques et italiennes en 1960, la Somalie connaît neuf ans de stabilité, avant le coup d'Etat militaire de Siad Barré. Le dictateur privilégie son clan, les Marehans. Dès 1989, les Issas du nord et les Hawiyés du centre s'unissent pour renverser le pouvoir du sud. A la chute de Barré en 1991, les vainqueurs s'entredéchirent: les Issas proclament l'indépendance du Somaliland. Un territoire sans reconnaissance internationale, mais qui connaît une certaine stabilité politique et économique. Dans le reste du pays, la violence clanique redouble. Les interventions des Etats-Unis et de l'ONU en 1992 et 1993 n'amènent aucune stabilité. En 1998, c'est au tour du Puntland de décréter son autonomie, pour échapper aux guerres de clans qui font rage dans le sud. En 2000, les Chefs de clan tentent de réconcilier les milices armées par la création d'un Gouvernement de transition (GTS).

Avancées des islamistes. En 2006, l'Union of Islamic Courts s'empare de Mogadiscio et de la plupart des territoires du sud. Ces milices veulent instaurer un régime islamique et débarrasser la Somalie de toute présence étrangère. Soutenues logistiquement par l'Erythrée, elles sont battues en retraite fin 2006 par le GTS, appuyé par les USA et l'armée éthiopienne.

En 2008, les islamistes reprennent la majeure partie sud de la Somalie. L'armée éthiopienne, stationnée au côté d'une mission de l'Union africaine (AMISOM), se retire en janvier 2009. Au même moment un islamiste modéré est élu à la présidence du GTS. Peine perdue. Les plus radicaux des islamistes, dont Al Shahab, proche d'Al-Quaida, s'attaque avec d'autres à Mogadiscio. Le GTS en appelle à l'aide étrangère.

Que devient la population? Médecin sans Frontières parle d'une population martyrisée, d'un trou noir humanitaire, sans témoin et sans image. Human Rights Watch dénonce les attaques aveugles, les meurtres, les viols, l'utilisation de civils comme boucliers humains et des pillages par le GTS, les troupes éthiopiennes et les insurgés.

Les frontières avec le Kenya, le Djibouti et le Yémen sont officiellement fermées aux Somaliens. Nombreux sont ceux qui essaient de fuir par terre ou par mer, laissés à la merci de passeurs.

ELISE SHUBS, ANALYSTE-PAYS
COUNTRY INFORMATION RESEARCH CENTER (CIREC)

» SUISSE

15 juin

A Vevey, le collectif « Droit de rester » occupe symboliquement le Centre de requérants d'asile de Vevey. Il revendique l'abolition de l'aide d'urgence appliquée aux recalé-e-s de l'asile et lance une pétition qui relaie cette revendication, demande l'octroi du permis de séjour et la suppression de l'interdiction de travailler.

16 juin

En Suisse, la journée des réfugiés s'est déroulée autour du slogan : *« Les réfugiés ont besoin de protection, pas de réfugiés »*.

22 juin

Après Vevey, au tour du centre lausannois d'aide d'urgence du Simplon d'être la cible d'une action du collectif « Droit de rester », qui persiste dans sa dénonciation des conditions subies par les exclus de l'asile.

22 juin

L'Agora inaugure ses nouveaux locaux, sis au cœur du foyer pour réfugiés des Tattes, à Genève.

1er juillet

La Suisse refuse d'extrader un ancien ministre rwandais poursuivi par Kigali pour génocide et crimes de guerre. Le DFJP a invoqué la situation des droits de l'homme au Rwanda, qui ne garantirait pas la sécurité du ministre.

2 juillet

La Suisse est sourde à l'appel du Conseil de l'Europe s'opposant au renvoi des réfugiés kosovars (voir plus bas). En 2008, 138 retours forcés ont été effectués vers le Kosovo. Et 82 durant les quatre premiers mois de 2009. Le Kosovo est passé dans les « pays sûrs » et la Suisse espère conclure un accord de réadmission en 2009 encore.

3 juillet

Le Conseil d'Etat vaudois refuse d'améliorer les conditions de vie matérielles des demandeurs d'asile à l'aide d'urgence, même lorsque les débouté-e-s et victimes de NEM y sont installé-e-s durablement.Il estime également inopportun de fixer un seuil maximum au-delà duquel l'aide dite d'urgence ne serait plus appliquée.

4 juillet

Les fausses économies et statistiques approximatives de l'ex-conseiller fédéral Blocher font pester Fribourg. Le canton voit d'un mauvais œil la construction à Berne d'un immeuble préfabriqué pour 4 millions de francs pour faire face aux besoins accrus de l'ODM en personnel chargé de traiter les demandes d'asile. En 2006, l'Office avait quitté le site de Givisiez à Fribourg pour Wabern, à Berne, pour compresser les coûts. La Liberté dévoile, dans un rapport, que les économies annoncées –un million de francs- n'ont jamais pu être prouvées. Finalement, en bon gestionnaire, Blocher n'a eu que ce qu'il méritait !

16 juillet

Le Tribunal administratif de Zurich casse la décision d'expulsion vers la Serbie du Conseil d'Etat à l'encontre d'une mère et de ses jumelles. Le canton devra leur délivrer une autorisation de séjour. Zurich est très restrictif dans sa pratique des cas de rigueur.

29 juillet

« Optimisation » à l'ODM. Evelyne Widmer-Schlumpf réorganise ses services. Parmi les mesures annoncées, la volonté de confier à un même service l'audition et la décision, une harmonisation des pratiques dans les CEP, l'exécution de l'accord de Dublin confiée à un seul service.

11 août

A Neuchâtel, les requérants d'asile hébergés dans l'abri PC des Hauts-Geneveys depuis décembre 2008, déménagent à la Ferme Matile à Fontainemelon. D'une capacité totale de 80 places, la Ferme Matile devient le deuxième centre de premier accueil pour requérants du canton de Neuchâtel après celui de Couvet. Neuchâtel détient désormais une capacité d'accueil d'environ 160 places.

13 août

Alors que l'ODM affirmait fin novembre, sur la base de *«sources sûres»*, n'avoir aucune raison de changer sa pratique de renvois de requérants d'asile déboutés en provenance de Tchétchénie (Réponse du Conseil fédéral à l'interpellation parlementaire 08.3616), les attentats et assassinats dans tout le Caucase russe (Tchétchénie, Ingouchie, Daghestan) ont poussé le président russe Medvedev à considérer la situation comme *«très, très difficile»*. Plusieurs associations de défense des droits humains demandent depuis presque une année un embargo sur les renvois.

LEXIQUE

> CEDH
Convention européenne des droits de l'homme

> DFAE
Département fédéral des affaires étrangères

> DFJP
Département fédéral de justice et police

> HCR
Haut Commissariat pour les réfugiés

> NEM
Non entrée en matière sur la demande d'asile

> ODM
Office fédéral des migrations

> OSAR
Organisation suisse d'aide aux réfugiés

> TAF
Tribunal administratif fédéral

» EUROPE

11 juin

Le bureau du HCR à Ankara remettra son *Hope Refugee Award* au capitaine d'un cargo turc et à son propriétaire, pour avoir tenté de sauver 142 personnes en détresse dans la Méditerrannée le 16 avril 2009. Ces derniers avaient été autorisés à débarquer en Sicile, après un clash diplomatique entre Malte et l'Italie, qui leur refusaient tous deux l'entrée sur leur territoire. En outre les deux hommes s'étaient vus intentés des poursuites judiciaires par l'Italie.

23 juin

Le *Home Office* chiffre le nombre d'entrées clandestines sur le territoire de Sa Majesté interceptées par la police à plus de 28 000 en 2008. En 2004, au temps du camp de Sangatte – décrié par les Anglais qui l'accusait d'*« attirer »* les candidats à l'immigration - 7540 candidats au voyage avaient été interrompus. La hausse s'explique par les moyens techniques de détection.

26 juin

La France est le premier pays de l'UE à appliquer volontairement le « partage du fardeau » des demandeurs d'asile avec les pays du Sud de l'Europe (Italie, Grèce, Malte, Chypre), en acceptant de réinstaller 99 réfugiés. Cette décision fait suite à une décision du Conseil de l'Europe d'inciter financièrement les Etats membres à se montrer solidaires avec les quatre pays submergés par les demandes. Il s'agit encore d'une expérience-pilote.

1er juillet

La Société pour les peuples menacés a demandé à l'Allemagne de renoncer à expulser vers le Kosovo une famille Rom résidant depuis plus de 17 ans dans le pays.

2 juillet

Le Conseil de l'Europe estime prématuré de renvoyer les réfugiés du Kosovo. *« Les autorités du pays n'ont pas la capacité de les accueillir et de les intégrer »* en cas de retour massif, a déclaré le Commissaire européen aux droits de l'homme Thomas Hammarberg, qui a appelé les Etats membres à rester patients.

15 juillet

Le HCR accuse les autorités italiennes de mauvais traitements à l'encontre d'immigrants illégaux africains empêchés d'atteindre les côtes de l'Italie et refoulés vers la Libye. L'Italie a aussitôt récusé ces allégations et exigé des excuses de la part de l'agence de l'ONU. Le HCR fonde ses accusations sur des entretiens avec 82 migrants interceptés en haute mer le 1er juillet, dont certains sont parqués aujourd'hui dans des camps libyens.

17 juillet

La Grèce abolit les instances de recours de sa législation sur l'asile, et confie à une cinquantaine de commissariats de police du pays la charge de la procédure de première instance. Les personnes dont la demande aura été rejetée en première instance (l'immense majorité) ne pourront donc plus contester la décision sur le fond. En protestation, le HCR, qui accompagnait des milliers de procédures de recours, a décidé de se retirer du processus, l'estimant totalement compromis.

20 juillet

Après 5 ans de consultation, le gouvernement britannique renonce au projet de refuser les soins de santé gratuits aux déboutés de l'asile.

21 juillet

Après la France, l'Allemagne, la Lituanie, les Pays-Bas, l'Irlande et le Portugal, la Slovaquie a manifesté son intention de participer au projet pilote de « partage du fardeau » avec Malte, en acceptant la réinstallation de réfugiés sur son territoire.

29 août

Le HCR tance la Grèce pour la détention de 200 enfants seuls, dans des conditions choquantes, sur l'île de Lesbos.

Source : Presse suisse et française, *Migration News Sheet*

RENCONTRES

Depuis trois ans, chaque été, le Mouvement de Genève organise, dans le cadre des ateliers Amusart, une semaine d'activités musicales et artistiques, dont le point d'orgue est la création d'un spectacle. L'initiative a ceci d'original qu'elle met en présence et réunit des enfants issus de différents milieux sociaux et culturels, des artistes suisses et africains, mais également des bénévoles chomeur-e-s, retraité-e-s, mères au foyer et requérants d'asile. Une sorte de microcosme de la société dans laquelle les barrières sociales, culturelles, intergénérationnelles et même statutaires laissent place à un vivre ensemble dans lequel chacun trouve sa place et compose avec l'autre.

Ils étaient une trentaine d'enfants de 10 à 14 ans à prendre part dans un joyeux tintamarre aux ateliers de chant, mime, danse et percussions animés par les artistes Abaya , Jaqueline, Honoré, Guy et Henriette. Et presque autant de bénévoles à encadrer la confection de décors et de costumes indispensables à la création d'un spectacle.

Emmenés par l'AGORA, Erdal, Selda, Meral et Yasemin, tous quatre requérants d'asile, étaient parmis ceux-ci. Erdal s'est notamment porté volontaire pour devenir le photographe officiel (voir illustrations).

Yasemin, elle, a prêté ses compétences de couturière expérimentée. «*Dans mon pays, j'ai enseigné la couture. J'ai été heureuse de pouvoir partager mes connaissances en aidant à la confection des costumes*», explique-t-elle. Avant d'ajouter: «*C'est la loi qui nous autorise à rester, mais pour trouver sa place en Suisse on a besoin de se sentir utile, d'apporter quelque chose*».

Créer et monter un spectacle tout en développant des valeurs permettant l'épanouissement, l'autonomie et l'intégration sociale de chacun est l'objectif de toute la démarche.

Deux représentations de *La fête de Moussa* ont conclu la semaine. La première, offerte aux pensionnaires de plusieurs EMS du canton de Genève, a été suivie d'un goûter. Un moment privilégié, au cours duquel les participants et les personnes âgées ont pu échanger leurs impressions.

TEXTES ET INTERVIEWS: NICOLE ANDREETTA
PHOTOS: ERDAL

> www.mouvementgeneve.ch

«AU DÉPART, JE ME SUIS SENTIE BOUSCULÉE DANS CE QUE J'ÉTAIS. MAIS C'EST COMME CELA QU'ON APPREND.»

Abaya Dialunda, metteur en scène et chorégraphe

Comment parvenez-vous à faire travailler ensemble tout ce monde?
Avec de la discipline. Pas la discipline comme à l'école ou à la maison, mais avec la discipline de vivre ensemble. Celle qui permet à la fois de s'exprimer et de respecter l'autre.

Vous arrivez à expliquer cela aux enfants?
Ils le comprennent d'eux-même dans les ateliers. Je leur ai demandé de préparer des chorégraphies par petits groupes. Un garçon est venu vers moi en se plaignant: «*C'est pas possible, les autres changent tout le temps! Je ne peux rien faire*». Alors je leur ai dit: «*Si vous changez tout le temps c'est que vous ne respectez pas le travail des autres*». Et finalement, ils ont réussi à faire une chorégraphie pour le spectacle.

Jacqueline Ribaux, conteuse

Qu'est-ce qui vous a donné l'envie de participer à ce spectacle?
La nouveauté et une certaine curiosité. Au départ, on m'avait demandé de choisir un conte permettant d'intégrer un groupe d'enfants et des artistes africains. Or, je ne suis pas africaine dans l'âme. Ma manière de conter relève de la culture européenne.

C'était difficile pour vous de travailler avec des musiciens africains?
Au début, ce n'était pas du tout évident. Je suis habituée à réciter seule, selon mon propre rythme. Pour ce spectacle, j'ai dû modifier mon rythme, faire des silences, adapter mes mots aux enfants et permettre aux musiciens d'être présents. Lors des premières répétitions, cela me semblait impossible, je n'entendais même pas les instruments. Puis Honoré, le percussionniste m'a dit: «Ecoute la musique, c'est comme des mots. Ecoute et tu conteras différemment.»

Que retirez-vous de cette expérience?
J'ai compris qu'il fallait mettre de côté mes idées sur le conte pour écouter l'Afrique. Au départ, je me suis sentie bousculée dans ce que j'étais. Mais c'est comme cela que l'on apprend. Et c'est la même chose dans la vie quotidienne. Si je veux écouter l'autre, je dois me taire. Mais ensuite, comme pour le spectacle je dois aussi défendre ma place pour exister.

Jacques Buquet, inspecteur d'école retraité

Quel est votre rôle durant cette semaine ?
J'ai un rôle éducatif. Je veille au bon déroulement de la journée, particulièrement pendant les pauses. Je suis un peu le gendarme!

Qu'est-ce qui vous a donné l'envie de participer à ce projet ?
C'est l'idée de proposer à des enfants de différentes cultures et milieux sociaux de construire quelque chose ensemble. L'humanité va vers cette évolution. Une tâche facile car l'être humain n'est pas le même du Nord au Sud.

Que proposez-vous ?
On devrait davantage enseigner les cultures dans le but de vivre ensemble et surtout remettre l'humanité au centre. Je suis très attaché au mot humain. Or, dans notre société, nous parlons surtout d'individus.

Avec les enfants vous avez pu faire passer le message ?
Je ne sais pas s'il a été entendu, mais je vous donne un exemple : ils m'ont demandé de faire une bataille de bombes à eau. J'ai répondu que c'était hors de question. Vu la chaleur, je comprenais bien leur désir, mais je leur ai expliqué que l'eau est capitale pour vivre. Il faut la respecter, non la gaspiller. D'autant plus que certains d'entre eux viennent de pays où il en manque.

Charlotte Reymond, pensionnaire au foyer Eynard Fatio

Comment avez-vous apprécié le spectacle ?
C'est une belle réussite, les décors, les rythmes ! J'ai eu l'impression de faire un beau voyage et de découvrir de nouvelles couleurs. J'ai aussi été ravie et émue d'échanger quelques mots avec le photographe, un jeune demandeur d'asile kurde. Je suis membre de l'Action des chrétiens pour l'abolition de la torture depuis plusieurs années.

DÉCRYPTAGE

Projet de révision de la loi sur l'asile: le diable se cache dans les détails

LES PIÈGES DE LA PROCÉDURE

La procédure de consultation sur les projets de révision de la loi sur l'asile initiés par Madame Widmer-Schlumpf est close depuis le mi-avril, de sorte qu'un message du Conseil fédéral demandant aux Chambres de modifier cette loi peut être publié à tout moment. L'attention se portera sur les points phares : suppression ou non de la procédure aux ambassades, exclusion de l'asile pour les déserteurs, sanction pour les activités politiques en Suisse, exigences accrues pour admettre l'inexigibilité du renvoi (VE no 120, décembre 2008). Mais certains points de détail, plus techniques, méritent aussi de retenir l'attention pour leurs conséquences négatives.

Parmi les « petites » modifications envisagées dans l'avant-projet figurent plusieurs durcissements à l'encontre de ceux qui demandent une deuxième fois l'asile en invoquant de nouveaux motifs, moins de deux ans après un premier rejet.

Revenir à la charge en cas de nouveaux éléments n'a en soit rien de critiquable, en particulier pour ceux qui ont dû fuir une seconde fois après être rentrés dans leur pays. Mais rien n'est plus énervant pour l'ODM que de devoir rouvrir un dossier qu'il croyait clos.

Freins au droit de demander l'asile

Aujourd'hui déjà, celui dont les nouveaux motifs ne sont pas admis s'expose à une non-entrée en matière. Si les idées de l'avant-projet sont retenues, l'ODM pourra exiger le paiement d'une avance de 1'200 frs s'il estime la demande vouée à l'échec.

En outre, pendant la procédure, le requérant sera privé de l'autorisation de travailler et exclu de l'aide sociale, même si l'examen de sa deuxième demande d'asile prend des années et qu'il séjourne légalement en Suisse dans l'intervalle.

Pour tenter de justifier son opposition à des nouvelles demandes qui peuvent être parfaitement justifiées, et jeter le dénigrement sur ces cas, le Département de justice et police utilise constamment l'intitulé « *demandes multiples* ». Comme s'il y en avait toujours un nombre extravagant.

Parler de nouvelle demande d'asile permettrait sans doute moins facilement de suggérer que ces cas sont abusifs…

Changer la langue de procédure

Autre proposition de l'avant-projet qui va affaiblir la position du requérant : une modification de l'article qui détermine la langue de procédure. La règle, imposée il y a 5 ans, veut que ce soit la langue du lieu de résidence du demandeur d'asile.

Mais à l'avenir, la modification de loi proposée rendrait possible de s'en écarter en invoquant des critères d'organisation internes à l'ODM liés au nombre de requêtes et à la situation sur le plan du personnel.

En clair, un requérant basé dans le canton de Vaud pourrait recevoir sa décision en allemand, comme cela se produisait déjà parfois au début des années 2'000. A lui de se débrouiller pour trouver quelqu'un qui

lui expliquera de quoi il s'agit. Et tant pis si les mandataires, déjà surchargés, se retrouvent face à des dossiers en allemand qui compliqueront leur travail.

Quid de la protection

On le voit une fois de plus : ce n'est pas le souci de protéger les personnes en danger qui a guidé le Département fédéral de justice et police (DFJP) dans l'élaboration de ces propositions de modification de la loi.

YVES BRUTCH

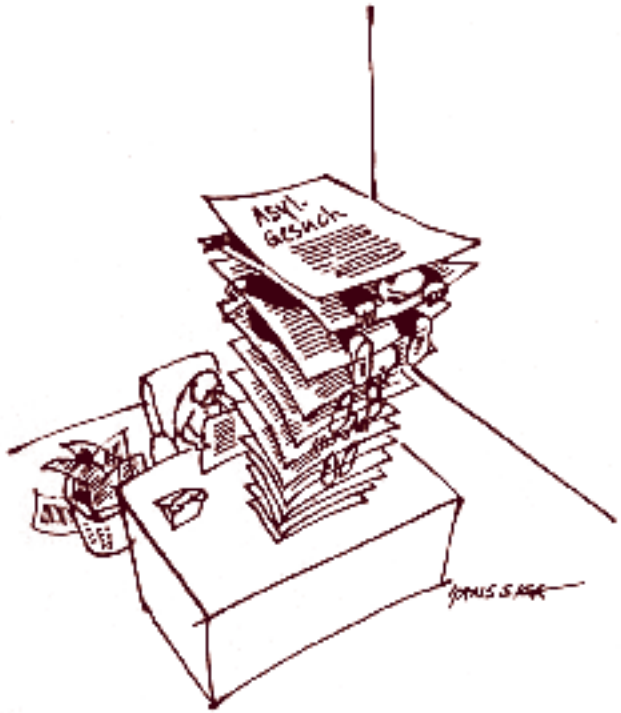

Non-entrées en matière

L'ODM dresse un constat d'échec

La procédure de non-entrée an matière (NEM) engendre un volume de travail équivalent à celui de la procédure matérielle ordinaire. Et dans de nombreux cas, l'effet dissuasif escompté n'a pas été obtenu.

Cet aveu sonne peut-être la fin du recours à la NEM pour éliminer bon nombre de demandes d'asile. Il émane d'un communiqué de l'ODM qui annonce la création d'une commission d'experts pour réfléchir à un système de procédure ordinaire accélérée, comme le demandent depuis des années l'OSAR et le HCR.

Il serait cependant illusoire d'attendre des miracles d'un tel changement. Le rejet accéléré des demandes peut très bien continuer avec des décisions matérielles, plutôt qu'avec des décisions de NEM. La Suisse étant la seule en Europe à user et à abuser ainsi de la NEM, son système est de toutes façons condamné à disparaître dans le cadre de l'harmonisation en cours.

YEB

TÉMOIGNAGE

Après 5 ans de vie en foyer, les joies d'avoir une maison à soi

LES PETITS BONHEURS RETROUVÉS

Je m'appelle Nora*. Je suis arrivée en Suisse en 2004.

J'ai d'abord passé six jours au Centre d'enregistrement de Vallorbe. Puis j'ai été attribuée au canton de Genève. Je suis placée dans un des foyers de la ville.

Au foyer, c'est la loi du plus fort

Je partage ma chambre avec une autre personne. Tout le reste – sanitaires, cuisine- avec une dizaine d'autres personnes, hommes et femmes mélangés, résidant dans le couloir. Il y a parfois des familles. Toutes viennent d'un pays différent.

Après quelques mois, je déménage dans un autre foyer, pour quelques semaines. Puis un autre, non loin de là. Tout est commun, comme d'habitude, et l'application du règlement, pas toujours le même.

Là-bas, les gens sont stressés. Il faut montrer qu'on a une personnalité, sinon, on vous écrase. C'est un peu comme la jungle, c'est le plus fort qui gagne.

La cohabitation s'avérant très stressante pour moi, j'ai cherché dès 2005 à obtenir un logement individuel ; j'avais des certificats médicaux. J'ai beacoup insisté.

La nouvelle qui va changer ma vie

Début 2007, l'Hospice général donne son feu vert au principe d'un logement individuel. Je travaillais à temps partiel. Ma procédure d'asile venait de déboucher sur une admission provisoire. Mais ensuite, plus rien. Ils n'arrivent pas à me trouver de logement.

Puis au début de cette année, après tant d'attente, aidée dans mes démarches auprès des fondations immobilières par une assistante sociale du CSP, je reçois un courrier m'annonçant enfin la bonne nouvelle. Une nouvelle qui va, je crois, changer ma vie.

Me voilà enfin dans ce chez moi tant espéré. Le bail est à mon nom. Tout est neuf, et tout est nouveau pour moi. Le simple fait de se brosser les dents devant MON miroir, d'avoir MA propre baignoire dans laquelle je peux prendre un bain de temps en temps - car j'adore ça ! - ou simplement d'être dans MA cuisine, c'est un bonheur immense.

Ces choses que l'on n'imagine pas

Et puis il y a ces autres choses, que l'on n'imagine pas ; comme le fait que mes voisins ne soient pas sur le dos des uns et des autres. Ou de ne pas avoir de règlement à suivre, de compte à rendre. Au foyer, je ne pouvais partir même deux jours car si j'étais absente alors que c'était mon tour de faire le nettoyage, on déduisait une pénalité sur mon assistance.

Plus de compte à rendre

Aujourd'hui, personne ne vient me dire quoi que ce soit sur la manière de gérer mon chez moi… Aujourd'hui encore, je n'en reviens pas. J'ai mis du temps à me sentir à l'aise avec mes voisins, à ne plus être sur la défensive. Cette vie en foyer vous conduit à des comportements que vous n'imaginez pas. Il faudrait que certains essaient de vivre cela rien qu'une semaine, en se faisant passer pour un demandeur d'asile, pour se rendre compte.

Alors parfois, c'est vrai, on se retrouve plus seul. Mais cette nouvelle vie, pour moi, c'est une page qui se tourne.

NORA

***PRÉNOM D'EMPRUNT**

EN BREF

Extradition>> réfugiés menacés ?

A travers une procédure de consultation menée au creux de l'été (du 29 juin au 28 août), le DFJP a discrètement mis sur orbite un projet qui vise à donner la compétence au Tribunal fédéral (TF) de corriger les décisions en matière d'asile du Tribunal administratif fédéral lorsqu'une procédure d'extradition est menée conjointement. Motif, le manque de coordination conduit parfois (il est question de 3 cas par an !) à des procédures extrêmement longues, où les décisions en matière d'asile viennent parfois entraver une extradition déjà autorisée par le TF. L'enjeu est bien réel, comme l'a démontré le cas Esyiok (VE 122, décembre 2008). C'est que le droit international et national reconnaît que l'octroi de l'asile empêche de livrer un réfugié à son persécuteur. Dans la pratique, les décisions du TAF en matière d'asile sont définitives. Ouvrir la porte à un recours au TF dans les seuls cas d'extradition créerait une exception bien discutable. C'est un peu comme si le TF, qui n'est pas spécialisé en matière d'asile, devait pouvoir corriger des décisions qui dérangent.

Soins médicaux

Interprètes incontournables

Appartenances-Genève, qui assure depuis de longues années la prise en charge de soins psychiques de migrants, s'est très vite heurtée à un paradoxe. La présence d'interprètes est souvent indispensable lors des consultations. Mais la loi sur l'assurance maladie (LaMal) n'en prévoit pas le financement.

Après diverses démarches infructueuses, Appartenances-Genève a voulu en avoir le cœur net. Elle a sollicité un avis de droit qui met en évidence la nécessité de modifier les ordonnances d'application de la loi. Une modification qui pourrait être opérée directement par le Conseil fédéral, auquel une demande motivée vient d'être adressée. Celle-ci souligne que l'efficacité de la prestation du médecin est en jeu, mais aussi les économies à attendre de patients bien informés de leur maladie et des traitements à prendre. En définitive, cette exigence relève du droit constitutionnel à l'accès aux soins nécessaires qui découle de l'art. 12 de la Constitution fédérale.

Non-entrée en matière

Pas de papiers, pas d'asile

La Suisse hésite toujours à apporter sa contribution à la fermeture du camp de Guantanamo, en accueillant quelques uns des prisonniers qui y sont abusivement détenus depuis des années.

Perçus comme des extrémistes, même si aucune charge n'a pu être établie contre eux, ces soi-disant terroristes se heurtent à la méfiance des démocraties qui pourraient les accueillir. Le premier pays à donner l'exemple, dès 2006, a été l'Albanie, qui a accueilli un petit groupe de dissidents chinois d'origine Ouïghurs. Trois ans après, le reportage du magazine allemand *Der Spiegel*, publié le 17 avril 2009, devrait inciter les autres pays européens à faire preuve d'ouverture.

L'un de ces anciens de Guantanamo est aujourd'hui le chef de la plus fameuse pizzeria de Tirana.

YEB

VIVRE ENSEMBLE
1211 Genève 8
Tél. (022) 320 60 94
Fax (022) 807 07 01
vivre.ensemble@asile.ch
www.asile.ch/vivre-ensemble

Pour s'abonner
Verser CHF 20.-
sur le compte postal 12-9584-1
= 5 numéros par an

Comité de rédaction
Nicole Andreetta (GE)
Yves Brutsch (GE)
Manuel Hiol (FR)
Françoise Jacquemettaz (VS)
Françoise Kopf (SO)
Danielle Othenin-Girard (NE)
Christophe Tafelmacher (VD)

Rédactrice responsable
Sophie Malka

Correctrices
Sophie Lanfranchi
Catherine Forster

Impression
Imprimerie Genevoise SA

Maquette
Kaliata/I–artichaut

ADRESSES

DANS L'IMPOSSIBILITÉ DE MENTIONNER TOUS LES ORGANISMES EXISTANTS, NOUS NOUS LIMITONS ICI AUX COORDINATIONS ET AUX PRINCIPAUX SERVICES.

BERNE

Solidarité sans frontières
8 Neuengasse
3011 Berne
Tél. 031 311 07 70

ELISA Jura bernois-Bienne
c/o Café Tea-room Samawat
1 rue des Armes
2502 Bienne
Tél. 032 323 88 81

FRIBOURG

Bureau de consultations juridiques Caritas Suisse /Eper
21 rue de l'Industrie
1705 Fribourg
Tél. 026 425 81 02
Permanence: lundi, mardi, jeudi, vendredi de 9h à 12h

GENEVE

Coordination genevoise de défense du droit d'asile
Case postale 110
1211 Genève 7

Centre social protestant
14, rue du Village-Suisse
Case postale 171
1211 Genève 8
Tél. 022 807 07 00

Elisa- Agora-Scribes pour l'asile
Ch. de Poussy 1
Bâtiment A,
Vernier
Permanence Elisa: lundi, mercredi, vendredi - 14h-17h
022 733 37 57

JURA

Mouvement Jurassien de soutien aux sans-papiers
Tél. 078 867 88 68
Permanence: lundi 17h à 19h à Caritas, 19 rue du Temple, 2800 Delémont

NEUCHATEL

Centre social protestant
11, rue des Parcs
2000 Neuchâtel
Tél. 032 722 19 60

Caritas
4 rue du Vieux-Châtel
2000 Neuchâtel
Tél. 032 886 80 70

Groupe accueil réfugiés
Case postale 686
2300 La Chaux de Fonds
Permanence: mardi 19h à 20h au Centre de rencontre
12 rue de la Serre

TESSIN

Ufficio svizzero accoglienza profughi
19 via del Sole
6963 Pregassona
Tél. 091 971 27 02
Aiuto ai rifugiati
casella postale 101
6833 Vacallo

VALAIS

Centre Suisses-Immigrés
27 avenue des Mayennets
Case postale 280
1951 Sion
Tél. 027 323 12 16

Comité valaisan pour la défense du droit d'asile
Case postale 281
1951 Sion

VAUD

SOS-Asile/VD
Case postale 7489
1002 Lausanne
Tél. 021 351 25 60

Service d'aide juridique aux exilés (SAJE)
4 rue Enning
1002 Lausanne
Tél. 021 351 25 51
Permanence: lundi et mercredi 16h à 19h à Lausanne

Centre d'accueil ARAVOH - SAJE
(pour le centre d'enregistrement)
Gare CFF
1337 Vallorbe
Tél. 021 843 21 25

J AB
CH-1211 Genève 8
PP/Journal

>> La précision, question d'interprétation

Une femme sourde-muette a-t-elle le droit d'être entendue ?

Le Tribunal administratif fédéral vient de confirmer une décision de l'ODM, qui avait refusé en 2003 d'accorder l'asile à une femme sourde-muette au motif que ses déclarations étaient imprécises.

Alors que sa famille est connue comme liée à la rébellion kurde, que la plupart des membres de sa famille ont obtenu l'asile en Suisse, en France ou en Allemagne, et qu'elle-même a été plusieurs fois arrêtée et maltraitée, la jeune "Dilba" se voit refuser le statut de réfugiée par les autorités suisses. Sourde, muette, analphabète et communiquant par des signes rudimentaires compris de son seul entourage, elle a rencontré des difficultés évidentes à raconter ce qu'elle a vécu.

Pour le TAF, c'est à elle d'en supporter les conséquences. En outre, assure le TAF, les autorités turques n'ont aucune raison de la persécuter, puisqu'elle peut leur présenter des certificats médicaux attestant qu'elle n'est pas en mesure de les informer sur les activités de membres de sa famille.

Le TAF pourrait même joindre au dossier médical de la jeune femme une attestation certifiant son incapacité à s'exprimer avec précision. Sûr que la police turque appréciera!

Source:

Cas 084 de l'Observatoire romand du droit d'asile et des étrangers

>>> www.odae-romand.ch

Augagneur